Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213503568-20260605-DEL_2026_23-DE

VIGNOC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 20 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Daniel Houitte, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 26 mai 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 15

PRESENTS : Daniel Houitte, Edith Garnier, Gilles Lesage, Nicolas Daboudet, Nolwenn Fougeray, Jean-François Vermet, Alain Monvoisin, Franck Aubrée, Christian Oger, Florent Rousière, Valérie Boissinot, Sandrine Delacroix, Guillaume Etesse, Blandine Hochet, Anne-Laure Bonnin, Eugénie Cardinal.

Absents excusés :
Laurence Blaise donne pouvoir à Gilles Lesage
Maryse Brehault donne pouvoir à François Simon,
Anne-Laure Bonnin donne pouvoir à Daniel Houitte
François Simon

Absent :

Secrétaire de séance : Nicolas Daboudet

Séance ouverte à 19 h 07.

23 - ADMINISTRATION GENERALE - ELECTIONS MUNICIPALES - RENOUVELLEMENT – 2026 - CONFERENCE D'ENTENTE – MELESSE -MONTREUIL-LE-GAST – MOUAZE – SAINT AUBIN D'AUBIGNE – MOUAZE - VIGNOC – MUTUALISATION POSTE D'INFORMATICIEN – NOMINATION DE REPRESENTANTS (2) ;

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
15	3	4		10

Exposé : Nicolas Daboudet, Adjoint Délégué

Les communes de Melesse, Montreuil-le-Gast, Mouazé, Saint-Aubin-d'Aubigné et Vignoc se sont associées afin de créer et gérer un service mutualisé informatique.

Par délibération en date du 2 octobre 2025, le conseil municipal a approuvé la convention constitutive d'une entente intercommunale relative à la création et au fonctionnement de ce service mutualisé informatique.

Cette convention prévoit notamment que la conférence d'entente soit composée de deux représentants par commune.

À la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de deux représentants, à savoir un titulaire et un suppléant.

Il vous est proposé de désigner les représentants suivants :

- Nicolas Daboudet en qualité de titulaire ;
- Eugénie Cardinal en qualité de suppléante.

L'assemblée décide de voter à main levée.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213503568-20260605-DEL_2026_23-DE

Le conseil municipal, 17 voix pour (dont 2 pouvoirs) :

- **DECIDE de DESIGNER** les représentants appelés à siéger au sein de la conférence d'entente comme suit :
  - Titulaire : Nicolas Daboudet,
  - Suppléante : Eugénie Cardinal.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Daniel HOUITTE.

